

TAXIS - AMBULANCES
- SERVICES RÉGULIERS -
EXCURSIONS

Jacques PITOU

98, rue de la Folie - INGRÉ
45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE ☎ 38 88 09 29

Auberge de la Fozêt

Restaurant - Bar - Hôtel
Plats cuisinés à emporter

Menus à 78 F . 115 F . 160 F . 190 F . et Carte
Menu Affaires à 150 F - Vin et Café compris
Menu Enfant à 35 F

(Fermé Mardi soir et Mercredi)

CAISSE D'ÉPARGNE D'ORLÉANS



Agence centrale 3, rue d'Escures ORLÉANS - Tél. 38.62.52.36

A VOTRE SERVICE :

- A ARTENAY : 5, Grande Rue Tél. 38.80.00.86
- A CHEVILLY : 116, rue de Paris Tél. 38.80.12.33

AUTO MARCHÉ 45

RN 20 - CERCOTTES ☎ 38 75 44 63

ACHAT - VENTE - DÉPOT VENTE
VÉHICULES D'OCCASION

TRANSPORTS
BOUCHER sarl.

Vrac en Bennes

9, Route Nationale 20 - CERCOTTES
45400 Fleury les Aubrais

Tél. 38 75 44 80
Télex 760253 F



Mobil sarl HATTON
Avancez avec nous. CERCOTTES

Allumage - Pneus - Freins
Vidange et entretien votre voiture

L'huile des moteurs qui gagnent

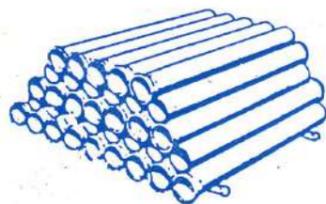
☎ 38.75.41.01 RN 20 Cercottes

Sté de CANALISATIONS
BORNHAUSER-MOLINARI

TERRASSEMENT

ASSAINISSEMENT

TRAVAUX PUBLICS et PARTICULIERS



ADDUCTION D'EAU

RÉSEAUX INCENDIE

GÉOTHERMIE

367, route de Saint-Mesmin - B.P. 37 - 45750 SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

☎ 38.66.60.14

S.C.B.M

Bulletin Municipal de **CERCOTTES** 1989



N° 6

TRANSPORTS

**SAN JOSÉ
FRANCE S.A.**

RN 20
45400 CERCOTTES
☎ 38 75 39 39
Télex 760 258

CHARVET

**COMBUSTIBLES
INSTALLATION
ET ENTRETIEN
DE CHAUFFAGE**

**R.N. 20 - 45400 CERCOTTES
Tél. 38 75 31 18**

CA CRÉDIT AGRICOLE
Le bon sens en action

Agence de
FLEURY BANNIER
336, faubourg Bannier
Tél. 38 73 93 93

Agence de **SARAN**
283 bis, rue du Bourg
Tél. 38 73 24 51

CONSEILLER, C'EST SAVOIR ECOUTER
CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LOIRET

*Le Conseil Municipal remercie
vivement tous les annonceurs qui,
par leur participation, ont permis
la réalisation de ce BULLETIN.*



Carrefour



SARAN

CENTRE COMMERCIAL

CENTRE COMMERCIAL - R.N. 20, SARAN.

OUVERT TOUS LES JOURS, SAUF LE DIMANCHE, DE 9 H À 22 H, LE SAMEDI DE 9 H À 20 H

TÉL. 38 79 79 79 (SERVICE APRÈS-VENTE, DE 9 H À 20 H - TÉL. : 38 79 79 45).

LE MOT DU MAIRE

Depuis plus de dix ans, nous étions en pourparlers avec la SNCF, pour la construction d'un pont-route franchissant les voies, ainsi que d'un passage souterrain pour piétons, financés entièrement par la SNCF. Après bien des études, des réunions, plusieurs projets, voici enfin les travaux commencés qui devraient se terminer dans le courant de l'été.

La salle polyvalente a été rénovée, l'assainissement prolongé jusqu'à la zone d'activités. L'implantation des Ets Pinsard et Fauchoux doit être effective pour le printemps.

Nous avons le plaisir, après les Transports Boucher, d'accueillir les transports internationaux San-José. Nos efforts, en vue d'implantation d'entreprises sur la commune pour lutter contre le chômage, commencent à porter leurs fruits. La taxe professionnelle que paieront ces entreprises devrait nous permettre une nouvelle expansion de la Commune.

Les investissements 1989 pourraient en partie être axés sur la réfection des trottoirs du Bourg, en baissant les bordures devant les passages protégés, comme cela a déjà été fait devant la Poste, pour faciliter l'accès aux personnes âgées et aux handicapés.

L'Association Sportive s'est enrichie d'une section Football à qui nous souhaitons une pleine réussite.

Dès le premier janvier, nous allons changer de Perception ; désormais, vous devrez vous adresser à Artenay. M. Prieur sera heureux de vous accueillir.

Je remercie les personnes qui ont rédigé ce bulletin, ainsi que Madame Rebeyrolles pour le travail supplémentaire que cela procure.

Le bulletin est pour moi l'occasion de remercier les dirigeants des sociétés locales de leur dévouement.

En ce début d'année, je présente à chacun d'entre vous tous mes vœux de bonheur pour 1989.

★ ☆ ★ Calendrier des Fêtes ★ ☆ ★

La Municipalité a réuni les présidents de Sociétés afin d'élaborer le calendrier 1989 :

- 14 janvier** Galette inter-sociétés
- 22 janvier** Repas offert par la Commune aux Anciens
- 4 février** Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes
- 18 février** Choucroute organisée par le Comité des Fêtes
- 4 mars** Concours de belote organisé par le Club du 3^e Age
- 16 avril** Loto organisé par le Comité des Fêtes
- 7 mai** Marche du Muguet avec le Comité des Fêtes
- 8 mai** Fête de la Victoire
- 27 mai** Tournoi de football
- 11 juin** Concours de pêche du Comité des Fêtes
- 18 juin** Journée Tennis
- 24 juin** Feux de la Saint-Jean
- 25 juin** Fête patronale - Exposition-vente du Club des Anciens et présentation des travaux réalisés au cours de l'année par les Jeunes Cercottois
- 1^{er} et 2 juillet** Voyage organisé par le Comité des Fêtes
- 13 juillet** Retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal gratuit
- 14 juillet** Fête nationale
- 10 septembre** Journée Tennis
- 17 septembre** Méchoui Pompiers
- 15 octobre** Repas du Club du 3^e Age
- 5 novembre** Loto organisé par le Comité des Fêtes
- 11 novembre** Fête de l'Armistice
- 25 novembre** Soirée Cercottes Détente
- 3 décembre** Repas de la Sainte-Barbe des Pompiers



"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ◆ **le 7 janvier - ECHANGE DE VŒUX.** A l'occasion de l'échange des vœux, Monsieur le Maire a invité à la salle polyvalente, toutes les personnes qui animent la vie de Cercottes, qu'elles soient associatives, éducatives, intellectuelles, professionnelles ou administratives. Au cours de cette réception, le Commandant LAVREY de l'Inspection Départementale des Services d'Incendie, épingla la Médaille d'Argent à l'Adjudant Luc NERET, Chef de Corps des pompiers de Cercottes.



Echos du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, lors de la séance du :

12 septembre 1987 :

- VOTE à l'unanimité le budget supplémentaire
- DÉCIDE la rétrocession du lotissement de la Gibelotterie dans le domaine communal
- DÉCIDE de prendre en charge 50 %, et même plus selon le cas, de la participation qui incombe aux familles, pour le séjour en classe de neige
- DÉSIGNE la commune titulaire du droit de préemption urbain
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la gare de Cercottes

10 décembre 1987 :

- APPROUVE à l'unanimité, le nouveau projet pont-route SNCF qui inclut, à la demande de la commune, le passage souterrain
- Suite à une proposition faite par Maître LEGRIS, notaire à PATAY, DÉCIDE l'achat de la maison de Mlle GAUVIN-PAPION
- Fixe les tarifs 1988 de la salle polyvalente
- DONNE SON ACCORD pour le rattachement de Cercottes à la Trésorerie d'ARTENAY
- DÉCIDE d'appliquer toujours au taux maximum à partir du 1^{er} janvier 1988, le nouveau tarif de vacations horaires des Sapeurs-Pompiers
- DÉCIDE de confier l'organisation du centre aéré à l'UFCF, en juillet

26 mars 1988 :

- RENOUELLE sa demande de subvention au Conseil Général pour l'assainissement en zone d'activités
- ETUDIE le budget primitif et l'APPROUVE à l'unanimité

14 juin 1988 :

- VOTE à l'unanimité le compte administratif 1987
- FIXE les prix du repas à la cantine et les tarifs du centre aéré
- FIXE à 10.000 francs la taxe de raccordement des eaux usées sur un terrain nu.

1^{er} juillet 1988 :

- DÉCIDE le busage du fossé entre l'entreprise FAUCHEUX et la route de la Chaise
- DEMANDE l'installation d'un pare-ballons côté route de Gidy
- DÉCIDE de prendre en charge les frais de car pour la sortie à Trainou des jeunes Cercottois
- EST INFORMÉ, par M. le Maire, de l'implantation éventuelle d'une maison de retraite à CHEVILLY
- DÉCIDE d'entamer une procédure d'expropriation en zone industrielle

18 juillet 1988 :

- DÉCIDE l'assainissement en zone industrielle

15 septembre 1988 :

- APPROUVE et ACCEPTE toutes les démarches relatives aux travaux à réaliser sur la zone d'activités
- DÉCIDE la réfection d'une partie des trottoirs défoncés par les travaux de signalisation (feux tricolores)
- VOTE à l'unanimité, le budget supplémentaire 1988
- DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 1989 les travaux de réfection de la poste : crépi
- DÉCIDE l'engagement d'une nouvelle vacataire, pour assurer la sécurité des enfants, suite à la démission de Mme RODENE

Monsieur le Maire remercie vivement M. Jean LECAS des travaux faits gracieusement aux différents bâtiments scolaires, ainsi que MM. GALOPIN et CHARPENTIER de leur participation dévouée pendant les vacances au centre aéré et à l'entretien des fleurs devant la Mairie.



LE BUDGET 1988

Comme les années précédentes, le budget a retenu toute l'attention du Conseil. Le budget 1988 ; comme les précédents a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le budget qui est public est à la disposition des contribuables qui souhaitent connaître le détail de chaque chapitre.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1.753.831 F (2 131 469 - 377.638) soit sensiblement le même montant que les années précédentes : 1.649.140 F en 1987 et 1.715.517 F en 1986. Cette année encore une bonne gestion a permis de prélever une somme de 377.638 F à verser en section d'investissements.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.131.409 F dont 46,6 % proviennent des contributions directes dont les taux demeurent inchangés.

	Montant	% impôts locaux	% recettes fonctionnement
Taxe d'habitation	210.635	21,3	9,9
Taxe foncière prop. bâties	280.909	28,3	13,2

Taxe foncière prop. non bâties	86.400	8,7	4,1
Taxe professionnelle	413.446	41,7	19,4
	991.390	991.390	10,0 46,6

Par contre, en section d'investissement le montant des dépenses qui était de 1.329.370 F passe à 3.352.468 F.

EN FAIT LE BUDGET COMMUNAL N'EST QU'APPAREMMENT très modifié, en raison des travaux engagés par la SNCF, pour la suppression des passages à niveau. Ces travaux (pont, passage inférieur, routes, carrefour RN 20, feux tricolores) sont pris en charge ENTièrement, par la SNCF. Le montant des travaux de voirie étant estimé à 1.750.000 F, la SNCF verse cette somme à la commune qui a la charge de payer les travaux, au fur et à mesure de leur avancement. Si ce montant global est inférieur à la somme, la SNCF récupérera le trop versé ; si le montant est supérieur, la SNCF versera à la commune la somme nécessaire au règlement total. La SNCF, en tant que maître d'œuvre des ouvrages d'art, les finance directement.

Par contre, la richesse d'une commune est liée au nombre d'entreprises. Il est donc nécessaire que la Municipalité favorise l'implantation des entreprises. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'étendre le réseau d'assainissement à la zone industrielle une entreprise ayant besoin du tout-à-l'égout.

A NOTER

Le Secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif à vos impôts locaux.

VOUS AVEZ DROIT A UN DÉGRÈVEMENT TOTAL POUR VOTRE HABITATION PRINCIPALE

Vous bénéficiez à la fois du dégrèvement total de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties si, au 1^{er} janvier, vous occupez votre habitation principale, seul ou avec votre conjoint et si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, quel que soit votre âge
- Vous êtes âgé de plus de 75 ans et vous n'êtes pas passible de l'impôt sur le revenu
- Ou vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés, quel que soit votre âge, ET vous n'êtes pas passible de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez seulement du dégrèvement total de la taxe d'habitation, si au 1^{er} janvier, vous occupez votre habitation principale, seul ou avec votre conjoint et si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes âgé de plus de 60 ans ET vous n'êtes passible ni de l'impôt sur le revenu, ni de l'impôt sur les grandes fortunes.
- ou vous êtes veuf ou veuve, quel que soit votre âge ET vous n'êtes passible ni de l'impôt sur le revenu, ni de l'impôt sur les grandes fortunes.
- ou vous êtes invalide, ou infirme, sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail quel que soit votre âge ET vous n'êtes pas passible de l'impôt sur le revenu.

(Extrait de la documentation du Ministère de l'Economie des Finances et de la Privatisation - édition juin 88)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Dépenses	2.131.469
60	Denrées et fournitures	101.300
61	Frais de personnel	532.324
62	Impôts et taxes	2.000
63	Travaux et services extérieurs	299.000
64	Participations et contingents	186.739
65	Allocations - subventions	22.500
66	Frais de gestion générale	209.000
67	Frais financiers	400.368
82	Charges antérieures	600
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	377.638

	Recettes de fonctionnement	2.131.469
70	Produits de l'exploitation	132.000
71	Produits domaniaux	20.330
72	Produits financiers	136.554
73	Recouvrements - Subventions	146.000
74	Dotations versées par l'Etat	432.467
75	Impôts indirects	30.700
77	Contributions directes	1.137.717
82	Produits antérieurs	95.701

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Dépenses	3.352.468
16	Remboursement d'emprunts	183.493
21	Acquisition de biens meubles et immeubles	137.797
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	1.237.362
23	Travaux SNCF (sur 2 ans)	1.750.000

	Recettes	3.352.468
06	Excédent d'investissement reporté	158.586
10	Subventions d'équipement, dons et legs	183.000
11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement	377.638
14	Participations à des travaux d'équipement	248.591
1059	Participation SNCF	1.750.000
16	Produits des emprunts C.T.	144.000
	Produits des emprunts M.T.	276.000
	Produits sur 12 ans	180.000
25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme	34.653

Investissements 1988 et Réalisations

- Acquisition d'un terrain et maison Route Nationale
- Entretien de la voirie
- Pose de buses dans le fossé sur RN 20 entrée Transports Boucher
- Assainissement en zone d'activités
- Clôture de protection au terrain de sport
- Entretien chemin parallèle à la voie ferrée
- Acquisition petit matériel, outillage et mobilier
- Aménagement pour entrepôt matériaux, bâtiment communal
- Plafond de la salle polyvalente
- Crépi école maternelle
- Trottoirs route de Gidy et angles des rues de la poste et de l'Eglise (suite aux travaux de réfection et signalisation des feux tricolores); un aménagement a été réalisé afin de permettre un accès plus facile aux handicapés, voitures d'enfants et personnes âgées
- Travaux du passage couvert entre la salle polyvalente et les cuisines (largeur 4 m 60, longueur 6 m, hauteur à l'égout 3 m 20)
- Les travaux gros œuvre et second œuvre sont confiés aux employés communaux MM. AUDEBOURG et CAILLEAU, les menuiseries en aluminium à l'entreprise SENECLAUZE de CHEVILLY, la charpente bois, la zinguerie et la pose des ardoises à l'entreprise SOUBIEUX d'Artenay; M. AUDEBOUR et M. CAILLEAU se sont engagés à assurer la réalisation du passage couvert et la coordination entre les entreprises mentionnées ci-dessus pour les lots menuiserie et couverture.



"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ◆ **Le 9 janvier - GALETTE INTER-SOCIÉTÉS.** Comme chaque année, les associations locales ont organisé une soirée pour tirer les Rois, où un grand nombre de personnes étaient présentes.
- ◆ **Le 20 janvier - DÉPART EN CLASSE DE NEIGE.** Tous les enfants de CM1-CM2, accompagnés de Mlle ROBINET, sont partis en classe de neige à Hirmentaz, dans le massif du Châblais, pour un séjour de 3 semaines, où la neige était abondante.
- ◆ **Le 24 janvier - REPAS DU 3^e AGE.** Le Bureau Municipal d'Aide Sociale a convié les aînés de la commune autour d'une bonne table dressée en leur honneur, par l'Auberge de la Forêt. L'après-midi était animé par METTY-LEINE, chanteuse-anima-trice et Alain SANCHEZ, auteur-compositeur.



Réalisation du Pont-Route reliant le Bourg au "Vieux Cercottes"

DESCRIPTION

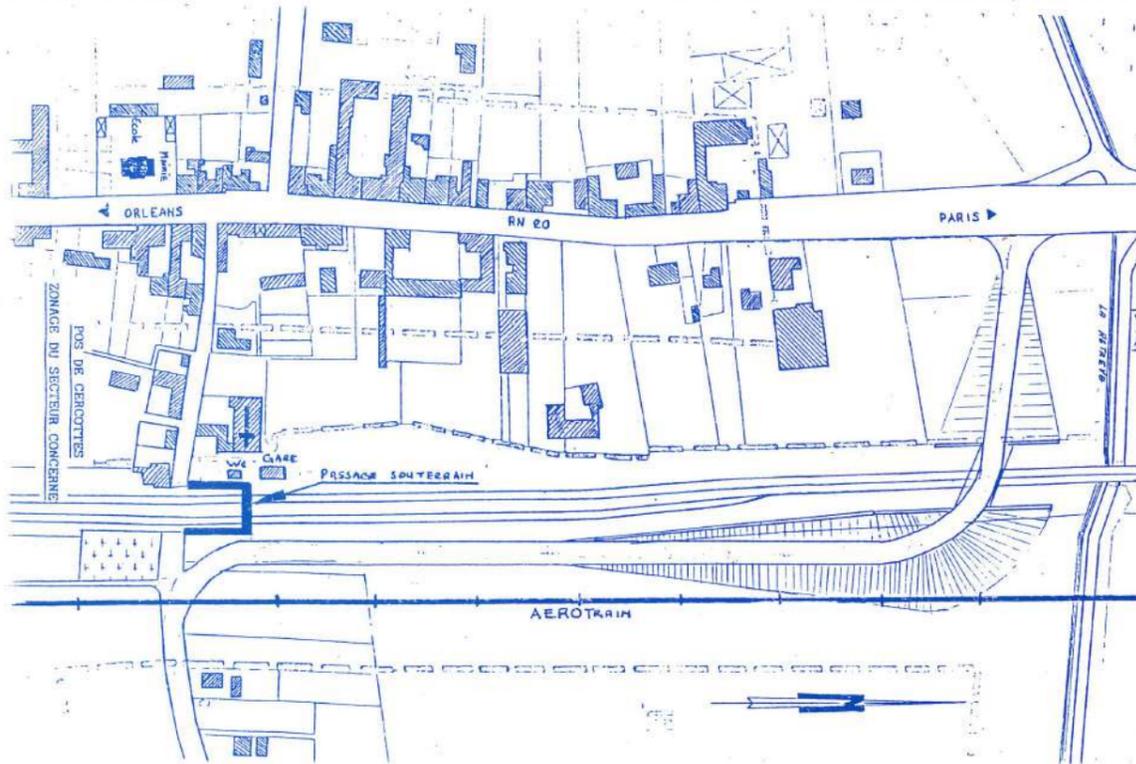
La suppression des passages à niveau n° 76, 78 et 79 sur la commune de Cercottes nécessite la mise en place d'un franchissement de la voie ferrée rétablissant les communications entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. Le projet quitte le CV 3 (rue du Chêne Brûlé) au niveau de l'actuel PN 78. Il longe la voie ferrée et l'aérotrain en direction du Nord sur environ 400 mètres, puis, obliquant presque à angle droit, franchit la ligne SNCF en pont-route, avant de redescendre rejoindre la RN 20 à proximité d'une station-service désaffectée sise au Nord de l'agglomération de Cercottes.

La longueur de la voie nouvelle est de 580 mètres environ.

En plus du pont, la commune a obtenu, après négociation avec la SNCF, un passage souterrain :

- Ce passage piétons souterrain, équipé d'escaliers et de rampes pour voitures d'enfants, sera réalisé pour remplacer le PN 78 qui assurait la communication entre le vieux Cercottes et le Bourg. Les accès se situeront à la hauteur actuelle du PN 78, et le passage sous les voies ferrées entre la gare et l'ancien passage à niveau. La réalisation aura une largeur de 3 mètres avec un gabarit de 2,50 m.

Ces ouvrages sont financés entièrement par la SNCF.



Analyse de l'état initial du site et de son environnement

I - FACTEURS PHYSIQUES

A - CLIMAT

Cercottes se trouve à l'extrême pointe ouest de la Forêt d'Orléans. Elle subit donc, au plan climatique, les influences antagonistes de la Beauce et du massif boisé. La température moyenne annuelle est relativement douce (+ 10° 5), les précipitations assez abondantes par rapport à la Beauce (600 à 650 mm par an répartis sur environ 160 jours). Les vents dominants sont du sud-ouest, secondairement de nord-est. Les données plus détaillées qui suivent proviennent de la station météorologique de Bricy (moyenne 1946-1980) :

nombre annuel moyen de jours de brouillard :	65
nombre annuel moyen de jours d'orage :	14
nombre annuel moyen de grêle :	3
nombre annuel moyen de jours de neige :	12,5
nombre annuel moyen de jours de sol couvert de neige :	8

Localement, la situation de Cercottes en clairière cernée de boisements, seulement ouverte vers l'ouest, induit vraisemblablement un micro-climat plus tempéré et plus humide que dans les espaces ouverts de la Beauce voisine.

B - GÉOLOGIE - PÉDOLOGIE

La majeure partie du territoire communal s'étend sur les sables de l'Orléanais, et plus accessoirement sur les sables et argiles de Sologne. Le talweg de la Retrève entaille les sables et atteint le calcaire de Beauce (Aquitaniens). Dans son cours aval, la Retrève a déposé quelques alluvions.

C - TOPOGRAPHIE - HYDROLOGIE

Le terrain est localement pratiquement dépourvu de relief, d'altitude moyenne 122 mètres environ. Même la dépression de la vallée de la Retrève est très peu marquée et n'apparaît que peu dans le paysage.

Le Retrève est une rivière intermittente, suivant le régime des gouffres karstiques. Originaire de Chanteau, elle traverse Cercottes puis Gidy en direction de la Conie, qu'elle rejoint à Villeneuve. Ses réapparitions sont parfois brutales, comme en 1966 et en 1983 où elle a présenté un régime torrentiel remplissant une dizaine de gouffres, et ses inondations sont alors localement importantes.

II - FACTEURS BIOLOGIQUES

Pour l'essentiel, la zone concernée, très maquée par la présence humaine, ne présente donc pas de sensibilité particulière au plan floristique ou faunistique.

III - ASPECTS HUMAINS

A - GÉNÉRALITÉS

Cercottes est un village de 634 habitants, installé sur la RN 20 à quelques kilomètres au Nord d'Orléans. Autrefois nettement séparé de l'agglomération orléanaise, il est maintenant relié à celle-ci par un cordon bâti quasi continu, essentiellement composé d'implantations industrielles ou commerciales.

Le bourg s'est constitué au carrefour de la voie Paris-Orléans avec une voie ancienne reliant l'Orléanais à la Beauce. En témoignent, sur Gidy tout proche, des lieux-dits tels que Marmogne (installation de mercenaires des armées romaines), le Carouge (le carrefour), la Mivoie (mi-chemin entre deux agglomérations). Plus récemment, un bâti pavillonnaire s'est développé surtout en frange Est du village.

B - OCCUPATION DU SOL - PAYSAGE

L'emprise projetée est enserrée dans un couloir entre deux zones bâties : bourg de Cercottes à l'Ouest, lotissement à l'Est, qui renferme également la voie ferrée Paris-Toulouse et l'infrastructure désaffectée de l'aérotrain. Ce couloir est constitué d'une parcelle agricole allongée reliant deux espaces ouverts plus étendus.

Analyse du site et son environnement (suite)

A l'Ouest de la voie ferrée se développe le bourg ancien de Cercottes, étiré au long de la RN 20. Les maisons sont séparées de la ligne de la SNCF par une bande de jardins d'une quarantaine de mètres de profondeur. Plus au Nord, une implantation industrielle accompagnée de quelques hangars et dépôts divers jouxte la voie ferrée. Enfin, une friche/terrain vague sépare celle-ci d'une station-service désaffectée sise au bord de la RN 20.

C - URBANISME

Cercottes est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 mars 1977, modifié le 24 avril 1984. Le bourg ancien y est zone UA, et cerné d'une zone UB, que l'on retrouve au niveau du lotissement Est. Les deux ensembles bâtis sont séparés par une zone NC (agricole) comprenant des parcelles cultivées, l'aérotrain et l'emprise SNCF.

Le projet concerné ici ne fait pas l'objet d'une emprise réservée au P.O.S.



Renseignements : Loiret 38 53 50 50
Essonne 64 96 50 50

A PARTIR DU 25 SEPTEMBRE 1988 - NOUVELLE DESSERTE RÉGIONALE ORLÉANS ↔ ÉTAMPES

ÉTAMPES → ORLÉANS

● du lundi au vendredi ○ le samedi ○ du lundi au samedi

SEMAINE	DIMANCHES ET FÊTES											
	CAR	CAR	TRAIN (I)	CAR	CAR	CAR	CAR	TRAIN (I)	CAR	CAR	POINTS D'ARRÊT DES CARS	
Étampes	6.19	6.32	7.31	10.40	12.25	17.52	18.18	18.48	19.40	10.15	16.15	19.40
Guillerval	6.26	6.39	7.39	10.52	12.37	18.30	19.00	19.48	10.27	16.27	19.48	
Monnerville	6.30	6.43	7.43	10.57	12.42	18.02	18.35	19.05	19.52	10.32	16.32	19.52
Pussay			11.01	11.01	12.46	18.39	19.09	19.09		10.36	16.36	
Angerville	6.35	6.48	7.47	11.06	12.52	18.07	18.44	19.16	19.57	10.41	16.41	19.57
Boisseaux	6.41	6.54	7.53	11.14	13.00			20.02		10.47	16.47	20.02
Toury	6.47	7.00	8.00	11.25	12.40	13.10	13.15	18.20	20.09	10.57	16.57	20.09
Château-Gaillard	6.52	7.06	8.05	11.28	12.48	13.23		18.28	20.14	11.05	17.05	20.14
Artenay	6.59	7.17	8.12	12.55	13.30	18.25		18.35	20.20	11.13	17.13	20.20
Chevilly	7.05	7.23	8.17	13.06	13.41			18.46	20.26	11.24	17.24	20.26
Cercottes	7.10	7.28	8.22	13.13	13.48			18.53	20.30	11.31	17.31	20.30
Les Aubrais	7.17	7.35	8.30	13.25	14.00	18.37		19.05	20.38	11.43	17.43	20.37
Orléans	7.21	7.39	8.34	13.35	14.10	18.42		19.12	20.42	11.50	17.50	20.42

(1) Origine Paris (2) Circule 3 minutes plus tard à partir d'Artenay le vendredi, ainsi que le 10 nov. et le 3 mai.

ORLÉANS → ÉTAMPES

● du lundi au vendredi ○ du lundi au samedi ○ le samedi

SEMAINE	DIMANCHES ET FÊTES										
	CAR	CAR	TRAIN (I)	CAR	CAR	CAR	CAR	TRAIN (I)	CAR	CAR	POINTS D'ARRÊT DES CARS
Orléans	6.21	10.35	12.15	17.20	18.03	19.43	8.06	13.06	18.03	19.43	Gare routière
Les Aubrais	6.26	10.42	12.22	17.27	18.09	19.49	8.13	13.13	18.09	19.49	Gare SNCF
Cercottes	6.33	10.54	12.34	17.39	18.16	19.55	8.25	13.25	18.16	19.55	Mairie
Chevilly	6.38	11.01	12.41	17.46	18.20	19.59	8.32	13.32	18.20	19.59	Gare SNCF
Artenay	6.44	11.12	12.52	17.57	18.26	20.05	8.43	13.43	18.26	20.05	Gare SNCF (et Salle des Fêtes)
Château-Gaillard	6.50	11.20	12.59	18.04	18.32	20.10	8.50	13.50	18.32	20.10	RN 20
Toury	6.56	11.30	13.10	18.10	18.39	20.16	8.58	13.58	18.39	20.16	Gare SNCF
Boisseaux	7.03	11.47	13.27	18.15	18.45	20.22	9.10	14.10	18.45	20.22	RN 20 - La Poste
Angerville	7.09	11.54	13.34	18.21	18.51	20.28	9.17	14.17	18.51	20.28	Gare SNCF
Pussay	7.15	12.01	13.41	18.26	18.56	20.33	9.23	14.23	19.00	20.33	Place du Carouge
Monnerville	7.21	12.08	13.48	18.31	19.01	20.38	9.26	14.26	19.05	20.32	Gare SNCF
Guillerval	7.27	12.15	13.55	18.36	19.06	20.43	9.31	14.31	19.10	20.36	Carrefour Mondésir
Étampes	7.33	12.22	14.00	18.41	19.11	20.48	9.43	14.43	19.17	20.43	Gare SNCF

(1) Terminus Paris.

Ces horaires sont donnés sous réserve de toutes modifications.

D - ORGANISATION DES CHEMINEMENTS

A Cercottes, les communications entre l'Est et l'Ouest de la voie ferrée s'effectuent principalement par le PN 78, situé entre la gare et le cimetière. Il dessert en particulier le lotissement installé en bordure de l'aérotrain.

Les habitants de celui-ci peuvent également rejoindre la RN 20 par le passage sous les voies existant au Nord de l'agglomération.

- Le PN 76 dessert uniquement des parcelles agricoles et les boisements qui les jouxtent.

- Le PN 79 a une fonction similaire. Un chemin longeant l'aérotrain le relie au PN 78.

- Le PN 78 dessert également le cimetière de Cercottes, situé immédiatement à l'Est de la voie ferrée. Il assure la communication entre celui-ci et l'Eglise (installée à l'Ouest des voies), et permet l'accès au cimetière pour tous les habitants du bourg ancien.

E - PATRIMOINE

Il n'existe localement aucun bâtiment ou site classé ou inscrit.

A propos de la ligne SNCF

La ligne de chemin de fer PARIS-ORLÉANS, a été construite au cours de la première moitié du 19^e siècle puisque la première gare d'Orléans a été inaugurée en 1842.

En 1908 et 1909 ; deux accidents eurent lieu à Cercottes. Le Journal du Loiret, en date du 10 janvier relate l'accident le plus grave (prix du journal : 5 centimes).

Journal du LOIRET : TERRIBLE ACCIDENT A CERCOTTES : 10 janvier 1909

"Le train fatal, un mort et deux blessés. Un des blessés, un chef de train, est d'ORLÉANS. Un épouvantable accident s'est produit en gare de Cercottes, dans des conditions absolument semblables à celui qui se produisit le 13 avril dernier. C'est en effet, le même train, qui, pour la deuxième fois hier soir, vers 11 h 30 dérailla au même endroit, le 13 avril, le chauffeur seul avait été blessé.

Voici comment peut s'expliquer l'accident.

Le train de marchandises 2020 qui part des Aubrais à 10 h 52 arrivait à Cercottes vers 11 h 1/2 quand, au lieu de prendre la voie de raccourcement conduisant à la voie principale, il s'engagea mal aiguillé sur la voie "cul de sac". La machine vint heurter violemment l'amas de glaise qui forme le butoir et sortant des rails, alla s'abîmer sur la voie principale.

Le Chauffeur M. Prévost, demeurant à Paris, pris sous le cendrier, fut tué sur le coup. Le mécanicien, M. Priellec, domicilié à Paris également fut assez grièvement blessé aux jambes. Quant au chef de train, M. Dion, demeurant à Orléans, 37 rue de la Bourie Blanche, il avait une côte de brisée et des contusions sur tout le corps.

De Cercottes, on téléphona à la gare d'Orléans, et M. Bonnard, commissaire de surveillance se rendit sur les lieux et commença son enquête, dont nous ferons connaître les résultats.

Le corps de l'infortuné chauffeur, dégagé, non sans peine, fut transporté à la gare de Cercottes, pendant que l'on avisait par dépêche, sa famille de l'affreux malheur qui venait de la frapper."



Déraillement de Cercottes, le 8 janvier 1909

Associations locales

CLUB DU 3^e AGE

Composition du Bureau :

Président d'honneur M. DUBOIS Maurice
Président M. THENAULT Georges
Vice-président M. MATHIEU Bernard
Secrétaire-Trésorière Mme DUGENEST Odette
Membres du bureau : M. BILLEREAU André, BUISSON Henriette et M. LITROP Yvan.

Les membres du Club du 3^e Age se réunissent chaque mercredi à partir de 14 heures dans la salle polyvalente.

Association Sportive Municipale

C'est avec plaisir que nous avons constaté la création d'une nouvelle section. Nous lui souhaitons longue vie, en espérant la création d'autres sections.

Amis sportifs, réveillez-vous !!!

SECTION TENNIS

Président M. CATEL Robert
Vice-président M. FANON Gilles
Secrétaire M. PERDEREAU Christophe
Secrétaire-adjointe Mlle GRASSIN Isabelle
Trésorière Mme VILLENEUVE Bernadette
Trésorière-adjointe Mme GUILLEMIN Jacqueline

SECTION FOOTBALL

Président M. BLIN Gérard
Vice-président M. DECOURTYE Charles
Secrétaire M. GOUESBET Fabrice
Secrétaire-adjoint M. CONNIN Jean-Luc
Trésorier M. THOMAS Maurice
Trésorier-adjoint M. MIREUX Angélo

Durant la saison 87/88, la section Tennis comptait 57 adhérents, dont 2 joueurs classés. M. CONNIN, qui a quitté le bureau, est toujours responsable de la compétition UFOLEP. Cette année le Club a engagé trois équipes masculines et deux équipes féminines et une équipe de jeunes. De nouveaux joueurs sont d'ailleurs venus renforcer ces équipes. Signalons en particulier le bon comportement de nos équipes premières qui, très régulièrement, passent dans la poule supérieure, en particulier l'équipe féminine 1 en poule 1, rencontre maintenant les meilleures équipes de la région.

Comme les années précédentes, des joueurs bénévoles ont assuré l'initiation Tennis, qui a débuté cette année dès les vacances de Pâques. L'effort auprès des jeunes est indispensable, merci donc aux initiateurs et bienvenue à tous ceux qui voudront participer à cet encadrement pour la saison 88/89.

A signaler aux nouveaux adhérents et aux retardataires que les cartes pour la saison 88/89 seront délivrées par M. CATEL.

Adultes : 180 F — Jeunes (moins de 18 ans) : 90 F

Caution clef : 50 F

y compris licence et assurance FFT. Il est demandé à chaque famille de remettre 3 enveloppes timbrées au moment de l'inscription.

Chaque membre, qui peut jouer avec des invités, a aussi la possibilité de retenir le mercredi soir un court couvert, à SARAN. Coût de l'heure 40 F). Un grand merci à tous ceux qui acceptent de sacrifier un peu de temps libre pour le Club.

Bon tennis à tous.

CERCOTTES DÉTENTE

Toujours dynamique, la "Gym Volontaire" fonctionne le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 à la Salle Polyvalente. Les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Composition du Bureau :

Présidente Mme THENAULT Nelly
Secrétaire Mme FANON Chantal
Trésorière Mme AUBRY Madeleine

ASSOCIATION DES JEUNES CERCOTTOIS

Des personnes dévouées continuent à assurer l'encadrement des enfants le mercredi après-midi. Le succès de cette entreprise ne se dément pas : l'exposition des travaux réalisés et les différentes sorties en témoignent.

Composition du Bureau :

Présidente Mme BARASSI Carole
Vice-présidente Mme MIREUX Isabelle
Secrétaire Mme LANQUETIN Patricia
Secrétaire-adjointe Mme DOUCET Martine
Trésorière Mme THOMAS Marlène
Trésorière-adjointe Mme BONNIN Solange

COMITÉ DES FÊTES :

Président M. THENAULT Michel
Vice-président M. DALIBARD Charles
Secrétaire Mme LATOUCHE Monique
Trésorière Mme DALIBARD Micheline
Trésorière-adjointe Mme COME Mireille

(Voir les activités dans la rubrique "Ça s'est passé à Cercottes").

SAPEURS-POMPIERS

l'Adjudant
le Sergent
le Caporal
les Sapeurs

M. NERET Luc
M. THENAULT Michel
M. CLAIRAMBAUD Maurice
MM. BONNIN Jean-François,
JOUET Christian, NICOULAUD
Christian

vous remerciant de l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation des calendriers.

Interventions et manœuvres :

09.02.1988 Récupération d'un chien
31.01.1988 Récupération d'un chien
08.5.1988 Nid de guêpes
14.5.1988 Incendie ligne SNCF
16.5.1988 Nid de guêpes
05.06.1988 Feu véhicule RN 20
12.06.1988 Nid de guêpes
10.07.1988 Incendie champ de blé (Saran)
18.07.1988 Nid de guêpes
25.07.1988 Secours à personne
25.07.1988 Feu le long de la voie ferrée
19.08.1988 Nid de guêpes
06.12.1988 Accident sur RN 20
et pour mémoire : 12 manœuvres.



La Brigade de Gendarmerie de Cercottes vous informe

"L'apprentissage du Code de la Route et la projection de diapositives dans les écoles ont nettement sensibilisé les ENFANTS au respect des RÈGLES DE SÉCURITÉ. Une action concrète a été menée par la Gendarmerie de Cercottes avec les enfants sur la RN 20 et la traversée de la voie ferrée. Le résultat s'avère concluant puisqu'à ce jour aucun accident n'a été constaté malgré la modification du passage SNCF.

Nous regrettons que le respect des règles de sécurité et du code de la route ne soit pas appliqué par les adultes. 46 arrêts de suspension du PERMIS DE CONDUIRE ont été mis à exécution depuis le 1^{er} janvier 1988 par la Brigade de Cercottes sur l'ensemble de son territoire.

Notre principal objectif est d'accroître la protection et la sécurité des personnes âgées. Beaucoup ouvrent la porte à des inconnus. Quel lourd tribut !

Afin d'être plus concluant dans notre action, des conseils pratiques mais simples seront donnés lors des réunions des clubs".

EN CAS DE DIFFICULTÉS,
APPELEZ SANS HÉSITER LE 38 75 41 05

MADEMOISELLE, MONSIEUR,

Si vous désirez effectuer
votre Service National
ou entreprendre une carrière
dans la Gendarmerie...



...Téléphonez
pour tous
renseignements
au 38 75 41 05

"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ◆ **Le 6 février - SOIRÉE CHOUROUTE**, organisée par le Comité des Fêtes. C'est dans une bonne ambiance que s'est déroulée la soirée, autour d'une assiette bien garnie.
- ◆ **Le 21 février - APRÈS-MIDI LOTO** organisé par le Comité des Fêtes. De nombreux lots furent distribués aux heureux gagnants.
- ◆ **Le 26 février - GRANDE RANDONNÉE**. Vendredi 26 février a eu lieu à Cercottes, la finale de la Grande Randonnée "Cercottes" contre "Vannes-sur-Cosson". Cette émission radiophonique, émise sur Radio-France (100.9), animée par Pascal FOUCAULT, avait pour but de mieux connaître son village. Les concurrents de Cercottes étaient : Mlle Pascale Leygue, M. Robert Galopin, M. Jean Lecas, M. Maurice Thomas et M. Gilles Fanon. Le score final était de :
- 40 points pour Cercottes
- 52 points pour Vannes-sur-Cosson.



- ◆ **Le 5 mars - CONCOURS DE BELOTE** organisé par le Club du 3^e Age.
- ◆ **Le 18 mars - SOIRÉE CINÉMA** organisée par le Comité des Fêtes. C'est dans la salle polyvalente que furent présentés les deux nouveaux films de M. Laurent CHARBONNIER : "La Camargue" (film sur les oiseaux) et "L'Attrape-Cerf" (filmé dans la réserve de Chambord).
- ◆ **Le 26 mars - CARNAVAL DE L'ÉCOLE**. La population toute entière était invitée à défilier avec les enfants des écoles. Nombreuses furent les personnes déguisées et grimées, qui participèrent à cette manifestation.



Ecole de Cercottes : effectif des classes

- Maternelle : Mme LEPAGE Nicole, aidée de Mme CLAIRAMBAUD Suzanne 25
 - C.P. : Mme DIAZ Catherine 25
 - CE1 - CE2 : M. CHARILLON Dominique 25
 - CM1 - CM2 : Mlle ROBINET Geneviève 24
- soit un total de 99 élèves (contre 94 durant l'année scolaire en 1987/1988).

En juin 1988 les élèves quittant l'école de Cercottes pour entrer en 6^e ont reçu de la Municipalité, à leur choix, un dictionnaire ou un atlas.

Classe de Neige

Une année sur deux, la classe de CM1-CM2 découvre la montagne l'hiver. En facilitant ce départ, la Municipalité tient à ce que CHAQUE ENFANT, en quittant l'école de Cercottes, ait pu bénéficier d'un séjour en classe de neige.

Nos jeunes, qui sont partis en janvier 1988 avec leur institutrice Mlle ROBINET, nous ont remis ce message :

LE RETOUR DES CHAMPIONS !

Nous sommes allés en classe de neige à Hirmentaz du 20 janvier au 6 février.

Hirmentaz est situé à 1.200 m d'altitude et à 20 km de Thonon-les-Bains. La neige n'était pas très abondante mais nous avons pu skier tous les jours. Nous avons visité un musée paysan, une fromagerie, et l'usine d'Amphion (mise en bouteilles de l'eau d'Evian). Nous nous sommes promenés au bord du lac Léman. Nous avons donné à manger aux cygnes, aux canards et aux mouettes. Un guide de montagne et un garde-forestier nous ont expliqué leur métier. Nous avons tous apprécié les plaisirs du ski. Certains ont appris à skier et d'autres se sont perfectionnés et ont obtenu ainsi une deuxième et même une troisième étoile.

Nous garderons tous un bon souvenir de notre séjour même si Jean-Christophe est revenu avec un plâtre !

Les élèves du CM1-CM2



Centre Aéré

30 enfants en moyenne, ont suivi les activités du centre aéré dont l'organisation avait été confiée, comme les années précédentes, à l'UFCV.

Malheureusement, un des animateurs n'a pas toujours donné satisfaction, mais les efforts déployés par l'équipe d'encadrement et par M. GALOPIN, ont permis d'assurer le bon fonctionnement du centre.

Comme en témoigne le sourire des enfants, il y a eu de bons moments et chacun conserve le souvenir des sorties à bicyclette, des nuits passées en camping et même l'initiation à l'équitation pour certains.

La soirée de clôture a réuni dans la bonne humeur enfants, animateurs, et parents qui se sont donné rendez-vous pour l'an prochain.

Cantine scolaire

La "soupe" est bonne et le service rendu correspond bien à l'attente des familles puisque le nombre de repas servi est encore en augmentation.

En moyenne, 40 enfants déjeunent à la cantine de Cercottes où Madame Chantal BARANGER les accueille.

Sécurité des enfants

A la suite de la démission de Madame RODENE, la Municipalité a demandé aux parents d'élèves de proposer une autre personne. C'est maintenant Madame Patricia LANQUETIN qui veille à la sécurité des enfants lors de l'entrée et la sortie des enfants des écoles.

Collège de Fleury les Aubrais

HORAIRE DU CAR	MATIN	RETOUR
LA TOUCHE	7 h 20	17 h 50
LA GIBELLOTTERIE	7 h 25	17 h 45
LE CHÊNE BRÛLÉ	7 h 30	17 h 43
LA MAIRIE	7 h 35	17 h 40
LA MARE SUD	7 h 40	17 h 30
C.E.S.	7 h 55	17 h 10

le MERCREDI, départ du C.E.S. Condorcet à 12 h

La commune de Cercottes est rattachée au secteur scolaire du Collège Condorcet de Fleury les Aubrais, seul établissement proche au sein duquel se trouve une section d'éducation spécialisée.

Adresses utiles

- MAIRIE - RN 20 - 38.75.41.06
Ouverture du lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Bureau fermé au public le mercredi après-midi.
Secrétariat : Madame REBEYROLLE, Secrétaire, se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives (constitution de dossiers par exemple).
- GENDARMERIE - RN 20 - 38.75.41.05
- POMPIERS - 38.75.41.05
- SYNDICAT DES EAUX (Gidy) 38.75.35.98
- P.T.T. - RN 20 - 38.75.41.00
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h 30 à 12 h.
- IMPÔTS - Secteur de Fleury-les-Aubrais, 131 fg Bannier, Orléans - Ouverture mardi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

- MÉDECIN - Cabinet médical, 50 route de Paris, Chevilly
Tél. 38.80.10.09 (24 heures/24)
- INFIRMIÈRE - 62, route de Paris, Chevilly 38.80.11.04
- TAXI - 21, route Nationale 20, Cercottes 38.75.40.27
- ECOLE PRIMAIRE - 38.75.40.58
- E.D.F. - 14, place Albert-1^{er}, Orléans 38.41.55.55
- CULTE CATHOLIQUE - Presbytère de Gidy 38.75.35.80
Autres cultes : Orléans.
- CENTRE MÉDICO-SOCIAL - Artenay 38.80.05.59
Prêt gratuit du matériel (fauteuil roulant, béquilles...)
- L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE - Offre divers services (aide ménagère aux personnes âgées, bourse aux vêtements, jouets, etc...). M^{me} PFEIFER 38.75.32.87 Gidy
- PERCEPTION - ARTENAY 38.80.00.40
7, Mail Ouest 45410 Artenay -
Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- MÉDECIN - Cabinet médical, 50 route de Paris CHEVILLY
Tél. 38.80.10.09 (24 h sur 24)



Etat-Civil 1988

NAISSANCES

- THOMAS Marion 16 février à St Jean de Braye
- MAROILLEAU Amandine 18 mai à St Jean de Braye
- DEMONIERE Désiré 3 juin à Orléans
- BARRAULT Marion 19 juillet à St Jean de Braye
- DORMOIS Loïc 26 juillet à Orléans
- VENANT Sonia 18 novembre à Orléans
- THOMAS Clément 2 décembre à St Jean de Braye

MARIAGES à Cercottes et hors commune

- WASSELET Jean-Marc et AUBRY Isabelle le 14 mai
- MINEAU Joël et TRICHEUX Bernadette le 4 juin
- BART Thierry et HUSSON Nathalie le 9 juillet
- BRUNEAU Ludovic et BRUNO Grazielle le 25 juin à Ondreville/Esbonne
- PASQUET Patrice et VILLETTE Dominique le 10 septembre à Janville
- HAEGELY Philippe et LEYGUE Pascale le 3 septembre à Céret (P.-O.)

DÉCÈS

- GODIN Vital 25 juillet à Cercottes
- SOYER Louis 15 mars à Cercottes (domicilié à Nouan le Fuzelier)
- TIGER Denise, Vve LAROCHE 28 avril (domiciliée à Saint Lyé la Forêt)
- COURTIN Vincent 6 décembre à Cercottes (domicilié à Artenay)
- FAUCHEUX Raymonde ép. HUGER 20 décembre (domiciliée à Artenay)

Arrivées de corps

- CASABIANCA Charles décédé le 19 juillet à Villepinte
- BOUCHE, Vve BARUSSEAU Lucienne 3 novembre à La Source
- BRISSON Marcel 5 novembre à Périgueux
- LAGARDE Bernard (84 ans) à Orléans



"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ◆ le 16 avril - CONCOURS DE BELOTE organisé par le Comité des Fêtes.
- ◆ le 1^{er} mai - MARCHÉ DU MUGUET organisée par le Comité des Fêtes. Malgré un temps incertain, nombreuses furent les personnes à prendre le départ pour la traditionnelle "Marche du Muguet". Un repas clôturait cette matinée.
- ◆ le 8 mai - FÊTE DE LA VICTOIRE. Défilé au Monument aux Morts, avec la participation de la Musique de GIDY, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.
- ◆ les 11 et 12 juin - FEU DE ST-JEAN et FÊTE PATRONALE organisés par le Conseil Municipal. C'est le 11 juin qu'a eu lieu le Feu de Saint-Jean, animé cette année par le groupe antillais "Menestrel's Creola". C'est vers 23 h que fut embrasé le feu de St-Jean. La population venue nombreuse a pu se distraire auprès des stands et terminer la soirée au bal, sur des airs sélectionnés avec soin par M. DECOURTYE. Le lendemain, dans le parc, étaient organisés un cours de boules et un concours de ping-pong. Divers stands étaient à la disposition du public pour passer un agréable après-midi.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.)** - Soins infirmiers à domicile Tél. 38 75 72 50
Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans malades ou dépendantes, aux personnes de moins de 60 ans invalides ou gravement malades, afin de retarder l'hospitalisation ou d'accélérer le retour au domicile.
- **SERVICE DES EAUX - MAIRIE DE GIDY** Tél. 38 75 35 98
N'oubliez pas de préserver vos installations d'eau contre le gel et en particulier, votre compteur qui est placé sous votre entière responsabilité.
- **ASSISTANTE SOCIALE** - Mme BOUCHET, assistante sociale, assure le premier mardi de chaque mois une permanence à la Mairie de Cercottes, de 9 h 30 à 11 h 30.
Pour la joindre directement, s'adresser à la Caisse d'Allocations Familiales, Place Saint-Charles à Orléans Tél. 38 51 50 51

- **SERVICE NATIONAL** - Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 17 ans, doivent se faire recenser à la Mairie, au cours du premier mois du trimestre qui suit leur anniversaire.

Date de naissance	Recensement des classes
du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1972	AVRIL 1988
1 ^{er} avril au 30 juin 1972	JUILLET 1988
1 ^{er} juillet au 30 septembre 1972	OCTOBRE 1988
1 ^{er} octobre au 31 décembre 1972	JANVIER 1989

- **BIBLIOBUS** - Service du Conseil Général. Une bibliothèque est à votre disposition en Mairie. Le prêt de livres est gratuit pour tous, jeunes ou adultes. Signalez au Secrétariat de Mairie le type d'ouvrages que vous souhaitez emprunter.

- **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES** - Il se fait régulièrement le mardi matin.
Pour les objets encombrants, un conteneur est à votre disposition, une fois tous les deux mois, derrière le cimetière. La date vous est précisée chaque fois par un message, dans votre boîte à lettres.

- **VILLAGE FLEURI** - Le jury d'arrondissement est passé le 18 juillet 1988, mais peu de personnes de la commune participent à ce concours des Maisons Fleuries.
- Rue des Sorbiers : M. CAILLARD Georges, en 1^{re} catégorie
M. ARNOULT Gérard et M. ROUSSEAU Henri
- Rue de l'Eglise : M. PANAGER Raphaël
La Mairie a présenté ses parterres de fleurs préparés par nos employés communaux et entretenus par M. CHARPENTIER, auquel nous adressons nos vifs remerciements.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE** -
PERRIER Claudine, 99 route Nationale aménagement de combles et vélux
BOUCHER-FEYDEAU Alain, route Nationale maison individuelle
NEVEU Joël, 20 rue des Buttes ouverture de vélux
BOUQUEREAU Christian, rue de la Gibelotterie ouverture de vélux
CONNIN Jean-Luc, 19 rue de la Gibelotterie aménagement de combles et modification de façade
- TISSIER Jean-Pierre, 40 rue de la Gibelotterie combles et vélux
BOURG Michel, 16 rue des Sorbiers agrandissement
VIGOUREUX Bernard, route Nationale un hangar
SCI BOUCHER Alain, route Nationale déplacement porte pour clôture
GESTIN Michel, rue de la Gibelotterie aménagement de combles
PINSARD & FAUCHEUX, zone industrielle clôture
MATHIEU Jacky, rue du Chêne Brûlé clôture
MOLLET Michel, 26 rue de la Gibelotterie changement de vélux en lucarnes
TALHAOU GUDIN, 117 route de Gidy abri de jardin
PETROGAZ S.A. PINSARD & FAUCHEUX démolition d'un local, création d'un bâtiment à usage carrosseries industrielles et bureaux clôture
- SCI LES PENDUS
S. AGNEESSENS IVECO
BOUCHER Francis, 205 rue du Chêne Brûlé 3 vélux

- **TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT** -
Habitation existante se raccordant à une extension du réseau 4.200 F
Construction sur terrain nu se reliant au réseau 10.000 F
Entreprise 10.000 F

Listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en Mairie toute l'année et jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre, où les personnes intéressées doivent se présenter à cet effet munies de toutes pièces justificatives utiles.

Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté ne peut se présenter elle-même à la Mairie, peut adresser sa demande par correspondance sous pli recommandé, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE ÉLECTEUR

- être de nationalité française
- être majeur (avoir 18 ans avant le dernier jour de février)
- n'être frappé d'aucune incapacité électorale

EN OUTRE, POUR ÊTRE INSCRIT DANS SA COMMUNE

- il faut soit :
- y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le Code Civil
 - y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février
 - y être inscrit pour la 5^e fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer les droits électoraux dans la commune.
 - y exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales sous peine d'emprisonnement de 1 mois à 1 an et d'une amende de 360 à 3.600 francs).

PIÈCES A FOURNIR A L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION :

- livret de famille
- carte d'identité
- passeport
- décret de naturalisation, etc...

AUCUNE INSCRIPTION N'EST FAITE D'OFFICE.

Pour le vote par procuration, les personnes doivent s'adresser à la Gendarmerie ou au Commissariat de Police de leur lieu de résidence.



Commerçants, Artisans et Entreprises de Cercottes

- M. AGNEESSENS Serge - Garage IVECO
- A.R.T.P. Mme AGNEESSENS - Atelier Réparation Peinture
- AIRHYDRO - Piscines, Abris de jardin
- AUBRY - Ets FERMEX - Fermetures bâtiments
- M. BEAUDEAU - ORLEANS SUD AUTO - Pièces détachées
- M. BOTTARD - Auto marché vente de véhicules
- M. BOUCHER - Transports
- Ets CHARVET - Combustibles, Installation et Entretien chauffage, Messagerie
- M. DALIBARD Louis - Electricien
- M. DUMERY Bernard - Garage Renault
- Entr. industrielle - Ciment, Béton, Lignes électriques
- M. FOUCRET Didier - Centre Fleurs
- M. HATTON - Station-service Mobil
- M. HUSSON - Poissonnier
- M. LAURENT Yves - Sari Taxi
- M. LEMOULT - Carrosserie
- M. PAYAN Germinal - Véhicules d'occasion
- Ets PINSARD & FAUCHEUX - Carrosserie industrielle
- MM. ROUSSELLE Jean et Alban - Auberge de la Forêt
- SAN JOSE - Transports internationaux
- M. TOUCHAD - Vente de véhicules utilitaires

La sécurité des personnes âgées

"PRÉSENCE VERTE"

Cette Association, créée par la MUTUALITÉ AGRICOLE et l'UNION des CLUBS DES PERSONNES AGÉES DU LOIRET, a pour but d'assurer - par télé-surveillance - la sécurité des personnes âgées ou handicapées qui vivent seules, dans le milieu rural et de faciliter ainsi leur maintien à domicile.

En effet, quel secours attendre en cas de malaise, de chute, d'accident, d'agression lorsque l'on est seul et isolé ?

"Présence Verte" apporte à cette question une réponse rapide, efficace et adaptée à chaque situation.

Principe de fonctionnement :

Le principe est simple. La personne dispose d'un émetteur à télécommande qu'elle utilisera en cas de besoin pour déclencher l'alerte par une simple pression sur un contacteur. Cet émetteur agit directement sur un appareil appelé "transmetteur" qui est installé sous le téléphone de l'intéressé et qui est relié par l'intermédiaire du réseau téléphonique à une centrale d'écoute spécialement créée à cet effet qui fonctionne en permanence 24 h sur 24.

En cas de problème, la personne déclenche l'alarme, ce qui provoque immédiatement l'appel auprès de la centrale d'écoute qui prévient aussitôt la personne chargée d'intervenir pour se porter à son secours (voisins, parents, médecins...).

Son coût est de 150 F par mois, mais la commune peut apporter une aide aux personnes âgées disposant de faibles ressources, après examen du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Les personnes intéressées par ce service sont invitées à se faire connaître :

- auprès de la MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU LOIRET Service "PRÉSENCE VERTE" 45024 ORLÉANS CEDEX
- ou auprès de la MAIRIE DE CERCOTTES

- **POUR NOS AINÉS : PIQURES ANTIGRIPPALES** - Chaque année, les personnes de 65 ans et plus peuvent se faire vacciner contre la grippe. Les vaccins sont fournis gratuitement :

- par la Sécurité Sociale pour les personnes de 75 ans et plus
- par la Commune, pour les autres

Ainsi, en octobre 1988, 36 de nos aînés sont venus se faire vacciner afin de passer l'hiver dans les meilleures conditions possibles. Ces vaccinations ont été faites gracieusement par le Dr Rémi Lefevre.

- **COLIS DE FIN D'ANNÉE** - Chaque année, le Centre Médico-Social d'Artenay, subventionné par la Commune, remet un colis aux personnes de 75 ans et plus. Ainsi, cette année, 32 colis ont été distribués.

- **REPAS** - Vous êtes seul, malade, gêné pour la préparation de votre repas. Une possibilité vous est offerte. Un repas copieux, livré en barquette individuelle peut vous être fourni au prix de 23 F TTC prix coûtant. Ce repas sera préparé par le POELON D'ARGENT qui livre également la cantine scolaire. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de Cercottes.

- **TRANSPORTS** - CENTRE COMMERCIAL DE CARREFOUR : la Municipalité organise, chaque vendredi matin, un service de car :
- départ de la Mairie à 9 h 30 - retour à la Mairie à 11 h 30
Ce car est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus.
Il peut être utilisé par toute autre personne : 5 F aller/retour - Ticket à prendre en Mairie.



"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ◆ **le 12 juin - EXPOSITION CLUB DU 3^e AGE et JEUNES CERCOTTOIS.** Comme chaque année, nos Anciens ont exposé dans la salle polyvalente leurs travaux réalisés dans le courant de l'année. Etaient présentés également, les objets réalisés par les enfants du "Mercredi".



- ◆ **le 19 juin - CONCOURS DE PÊCHE** organisé par le Comité des Fêtes. C'est près d'une quarantaine de pêcheurs qui se sont retrouvés autour de la "Mare aux Gendarmes" pour prendre petits et gros poissons, suivi d'un pique-nique en commun à la salle polyvalente.

- ◆ **le 26 juin - JOURNÉE TENNIS.**

- ◆ **le 28 juin - REMISE DES PRIX** aux enfants quittant l'école primaire de Cercottes pour l'entrée en 6^e.



- ◆ **le 13 juillet - FEU D'ARTIFICE.** 21 h : Retraite aux flambeaux dans les rues du pays, animée par la fanfare "St-Marc-St-Vincent" d'Orléans.

23 h : Feu d'artifice suivi d'un bal populaire.

- ◆ **le 14 juillet - FÊTE NATIONALE.** 15 h : Vin d'honneur offert par la Municipalité aux habitants de la commune - 15 h 30 : Attractions diverses dans le parc pour petits et grands.



Salle polyvalente

La salle polyvalente est mise gracieusement à la disposition des sociétés locales qui l'ont utilisée 21 fois en 1988.

Lorsque la salle n'est pas retenue par une société, elle peut être louée aux particuliers. Ainsi au cours de l'année 1988, la salle a été louée 28 fois aux particuliers.

Pratiquement cette salle est toujours occupée par les enfants de l'école maternelle, de la cantine, du centre aéré, par le Club des Anciens le mercredi après-midi, par la "Gym Volontaire" le mercredi soir et par les sociétés locales ou des particuliers le week-end.

Particuliers habitant Cercottes	Salle	Salle + Cuisine
de 10 h à 6 h	330 F	470 F
de 14 h à 6 h	220 F	360 F
100 francs de chauffage du 15.1 au 15.03.1989		

Particuliers ou Sociétés hors Commune	Salle	Salle + Cuisine
de 10 h à 6 h	860 F	1.000 F

Un chèque de 1.000 F est demandé à titre de caution, il est déchiré en absence de dégradation.

Un prêt gratuit de tables et chaises est réservé aux habitants de la Commune.

Pour tous renseignements :

- s'adresser à la Mairie Tél. 38 75 41 06
- ou à M. GALOPIN Robert Tél. 38 75 41 67.

"Ça s'est passé à Cercottes en 88"

- ♦ **juillet - CENTRE DE LOISIRS U.F.C.V.** Une trentaine d'enfants ont participé pendant 4 semaines aux activités du Centre Aéré.



- ♦ **le 11 septembre - JOURNÉE TENNIS.**
- ♦ **le 16 octobre - REPAS DU 3^e AGE.** Le Club du 3^e Age a organisé son repas annuel à la salle polyvalente.
- ♦ **le 11 novembre - FÊTE DE L'ARMISTICE.** La population et les enfants des écoles ont rendu hommage aux anciens combattants, avec la participation de la Musique de GIDY, suivi d'un vin d'honneur.
- ♦ **le 12 novembre - SPECTACLE A PARIS** organisé par le Comité des Fêtes. C'est la direction de Paris, qu'a pris, cette année, le Comité des Fêtes, pour passer une soirée au "Cirque de Moscou".
- ♦ **le 26 novembre - SOIRÉE "CASSOULET"** organisée par CERCOTTES DETENTE (Gym). Cette soirée attirera un grand nombre d'amateurs. Les convives ont dégusté ce plat régional bien cuisiné par M. MEAN. Puis l'estomac bien rempli, tout le monde a dansé jusqu'à une heure très avancée de la nuit.
- ♦ **le 27 novembre - APRÈS-MIDI LOTO** organisé par le Comité des Fêtes.
- ♦ **le 4 décembre - REPAS DE LA SANITE-BARBE.** L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a fêté son traditionnel banquet de Sainte-Barbe. Ils vous remercient chaleureusement de l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation des vœux.

En terminant ce Bulletin n° 6,
Mesdemoiselles BUISSON et SOULAS,
MM. CATEL, DECOURTYE, POYAU,
membres de la commission d'information, présidée
par MM. SAVOURE-LEJEUNE et GALOPIN,
espèrent vous avoir permis de mieux connaître les
activités de la municipalité et la vie de notre commune.



- ♦ **le 20 décembre - ARBRE DE NOËL.** Comme chaque année, le Conseil Municipal rassemble les enfants des écoles à la salle polyvalente, pour l'Arbre de Noël. L'après-midi est animé par METTY-LEINE, suivi d'un goûter. En fin de soirée, c'est l'arrivée du Père Noël, la hotte chargée de chocolats.



Mutuelles Régionales Assurances

MRA L'ORLÉANAISE
LA NANTAISE
ET LANGEVINE
réunies

ASSURANCES **Michel LEPETIT**
4, Grande Rue 45410 ARTENAY
Tél. 38.80.00.33

MORIN JEAN
PEINTURE

TÉL. 38.80.12.38

Stores et volets roulants
Ravalement - Sablage - Vitrage isolant
Revêtement sol et mur

2, rue des Vanneaux 45520 CHEVILLY

BORNHAUSER MOLINARI
ORLÉANS

24, rue Hoche 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Tél. 38 72 69 72

Bâtiment et Travaux Publics

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE
H.T. et B.T.
AUTOMATISME - ELECTRONIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC • MENUISERIE
SERRURERIE • CANALISATIONS

carrosserie industrielle

pf pinsard & fauchoux

- Service après-vente :
Z.I. de Cercottes
Tél. 38.73.55.50

- Siège, ateliers :
754 rue de la Montjoie
45400 Saran

Création, construction
de carrosseries neuves
Sellerie - Bâches
Benne DECAUVILLE
Grues DECAUVILLE EFFER
Hayons élévateurs PEUGEOT

Mise en conformité
Visites quadriennales
Dégazage, jaugeage
de tous types de citernes
Distribution mesurée

Réparation tous métaux et polyester - Entretien - Sablage - Peinture de tous matériels

Les Jardins
d'Alphonse

Toute composition florale
OUVERT DU LUNDI MATIN AU SAMEDI SOIR
GALERIE MARCHANDE CARREFOUR
2601, Route Nationale 20 - 45400 SARAN - ☎ 38 73 22 97

Etablissements

LUBIN Dominique
109, rue de Creuzy - LA CROIX-BRIQUET
45520 CHEVILLY

combles
isolation
placoplâtre
rénovations
électricité - menuiseries

Tél. 38 80 16 73

Régie 2000 Presse Edition

Edition publicitaire
de revues . tarifs . bulletins . brochures . catalogues
23, rue de Vauquois - 45000 Orléans ☎ 38 62 27 14